## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de FONSORBES

Recu en préfecture le 05/07/2023

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Publié le 05/07/2023



ID: 031-213101876-20230629-2023 118-DE

Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de Muret - Canton de Plaisance du Touch L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents: Séance du Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STEMER et VOISIN 29 juin 2023 MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CHOUARD, FÉDOU, Acte n° 2023-118 GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LOUZON, MAILHÉ, RIVIER et SÉVERAC Absent(s) représenté(s) : Mme MARNAC a donné procuration à Mme ROUER Mme VALENTI a donné procuration à Mme STEMER Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE Conseillers en exercice : M. CANILLO a donné procuration à M. RIVIER 33 M. FRANCHINA a donné procuration à M. SÉVERAC M. LORRAIN a donné procuration à M. FÉDOU M. PILET a donné procuration à Mme BOBO Conseillers présents: Absent(s):/ 26 Date de la convocation : Secrétaire de séance : Mme STEMER Sophie 22 juin 2023 Thème: 3.5 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

M. GAUTHIER Jean, Conseiller délégué aux VRD, informe le Conseil Municipal que la Municipalité souhaite dénommer la voie desservant le gymnase du collège de Cantelauze depuis la RD 68A route de Cantelauze.

Objet : Dénomination de la voie desservant le gymnase du collège de Cantelauze depuis la RD 68A route de Cantelauze

Pour ce faire, la commission VRD, réunie le 20 juin 2023, propose de lui attribuer le nom suivant :

Allée des Sports

Aussi, M. GAUTHIER Jean propose au Conseil Municipal d'entériner la proposition de ladite commission.

Entendu l'exposé de M. GAUTHIER Jean, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : décide de dénommer la voie desservant le gymnase du collège de Cantelauze depuis la RD 68A route de Cantelauze:

Allée des Sports

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 29 juin 2023.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 05/07/2023



ID: 031-213101876-20230629-2023\_118-DE

	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
COMMUNE DE	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
FONSORBES	du 29 juin 2023 - acte n° 2023-118 - page 2/2
Thème:	3.5 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC
Objet:	Dénomination de la voie desservant le gymnase du collège de Cantelauze
Objet .	depuis la RD 68A route de Cantelauze

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire SIMÉON Françoise





La Secrétaire de Séance STEMER Sophie

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 29 juin 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 0 5 JUIL. 2023